

## Les cas d'envoi de dossier dans l'académie de Bordeaux

**Un dossier comprend généralement : la fiche de vœux AFFELNET et, selon les cas, les 3 derniers bulletins scolaires, une lettre de motivation, un justificatif de domicile**

### → Dans les établissements d'accueil :

#### - sections à recrutement particulier (tests et/ou commission)

Les candidats devront prendre contact avec l'établissement demandé pour connaître les modalités d'admission (dossier spécifique et/ou test)

#### - élèves de 2<sup>nde</sup> GT et 1<sup>re</sup> GT demandant une passerelle en 1<sup>re</sup> professionnelle

Photocopier le dossier autant de fois que nécessaire et l'envoyer aux établissements d'accueil concernés, complété des pièces nécessaires (bulletins scolaires, lettre de motivation et tout élément pouvant valoriser leur dossier (attestation de stage passerelle, démarches effectuées...)) **avant le 9 juin 2017**.

#### - élèves demandant une 1<sup>re</sup> STD2A, 1<sup>re</sup> STHR ou 1<sup>re</sup> TMD et n'étant pas déjà en 2<sup>nde</sup> « profilée » au sein de l'établissement

Dossier à envoyer **avant le 9 juin 2017** dès lors que le candidat n'est pas un « montant » de l'établissement (c'est-à-dire un élève déjà dans l'établissement en 2<sup>nde</sup> GT avec l'EE Création et Culture Design, 2<sup>nde</sup> STHR ou 2<sup>nde</sup> TMD selon le cas).

### → A la DSDEN de l'établissement d'accueil :

#### - élèves emménageant dans l'académie

Envoyer le dossier rempli et complété d'un justificatif de domicile (ou d'une attestation de l'employeur) à la DSDEN d'accueil **avant le 14 juin 2017**.

#### - élèves formulant des candidatures dans plusieurs académies au sein de la région académique « Nouvelle Aquitaine », (hors déménagement)

L'établissement d'origine envoie la fiche récapitulative des vœux de région académique, les motifs et justificatifs de dérogation et le récapitulatif de saisie des vœux dans AFFELNET-LYCEE **avant le 14 juin 2017**.

#### - élèves demandant une priorité médicale ou au titre du handicap

Envoyer le dossier rempli et complété du dossier de demande de priorité médicale à la DSDEN d'accueil **avant le 24 mai 2017**.

#### - élèves sportifs de haut niveau

#### - élèves relevant de la MLDS

#### - élèves non scolarisés (non inscrits dans un établissement scolaire en 2016-2017)

Envoyer le dossier à la DSDEN d'accueil **avant le 2 juin 2017**

#### - élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat, au CNED non réglementé ou inscrit en cours privés à distance

Envoyer le dossier à la DSDEN du 1<sup>er</sup> vœu **avant le 2 juin 2017**. Les candidats devront également se rapprocher des DSDEN d'accueil pour connaître les modalités du contrôle des connaissances ou de l'examen d'entrée.

#### - élèves demandant une dérogation pour parcours scolaire particulier

Se reporter aux instructions départementales

#### - élèves demandant une passerelle

L'établissement d'accueil, après avoir renseigné l'avis passerelle, le reporte sur le récapitulatif des avis et l'envoi à la DSDEN **avant le 16 juin 2016** pour saisie.

### → A la DSDEN de l'établissement d'origine :

#### - élèves de voie professionnelle demandant une 2<sup>nde</sup> GT mais qui n'avait pas obtenu de décision d'orientation « 2<sup>nde</sup> GT » en fin de 3<sup>e</sup>

Le dossier de candidature (avec les copies des bulletins scolaires de l'année de 3<sup>e</sup> et de l'année en cours) sera envoyé à la DSDEN du département d'origine **avant le 2 juin 2017**, qui saisira la candidature et statuera sur la décision d'affectation.

#### - élèves formulant des candidatures dans plusieurs académies au sein de la région académique « Nouvelle Aquitaine », (hors déménagement)

L'établissement d'origine envoie également la fiche récapitulative des vœux de région académique, les motifs et justificatifs de dérogation et le récapitulatif de saisie des vœux dans AFFELNET-LYCEE **avant le 14 juin 2017**.